

Sinistralité 2009

À partir des cumuls glissants sur 12 mois des déclarations et des reconnaissances d'accidents du travail (AT), de trajet (TR) et de maladies professionnelles (MP), on constate, au plan national, pour l'année 2009 des évolutions différentes de ces trois risques : - 9,0 % pour les AT, + 4,4 % pour les TR et + 13,6 % pour les MP. Ces différentes évolutions seront analysées dès consolidation des chiffres.

CARSAT

Un nouveau nom pour une identité régionale rénovée



Conséquence de la création des Agences

régionales de santé (ARS), les Caisses régionales d'assurance maladie, sont rebaptisées Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT). La CARSAT, qui demeure un organisme lié aux branches retraite et maladie, a en charge les domaines retraite, action sociale et prévention des risques professionnels. Des précisions seront apportées dans notre prochain numéro

Risque routier

Des formations à l'usage des VUL



La formation à l'usage professionnel d'un VUL (véhicule utilitaire

léger), élaborée par le réseau prévention en partenariat avec le GP2R (Groupement des préventeurs du risque routier) est opérationnelle. La liste des organismes susceptibles d'organiser cette formation est disponible sur www.risquesprofessionnels.ameli.fr, dans la rubrique "S'engager en prévention/formation des salariés".

Bientôt un nouveau Plan Santé et travail

Le deuxième Plan Santé et travail, pour la période 2010-2014, est en cours de finalisation par le ministère du Travail et des Relations sociales. Ce plan vise en particulier les TMS, les risques CMR – cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques –, les risques psychosociaux et le risque routier. Quatre axes d'interventions majeurs sont identifiés dont l'accompagnement des PME dans leurs actions de prévention.

Pour en savoir plus :

www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,409/les-orientations-du-deuxieme-plan,10681.html

Faire face à la désinsertion professionnelle du lombalgique
Suivez le Cadre vert

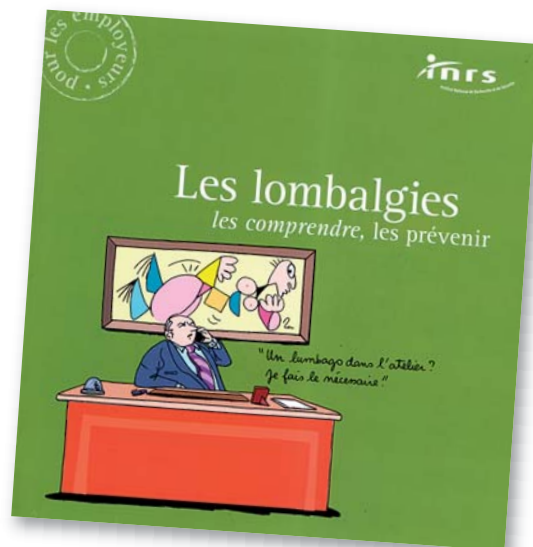
La moitié des salariés en arrêt de travail au-delà de six mois suite à une maladie ne reprend pas son activité à plein-temps. Le risque de désinsertion professionnelle et sociale est très fort notamment pour ceux qui sont atteints de lombalgie.

Afin de favoriser le maintien dans l'emploi et d'éviter la désinsertion professionnelle, l'Assurance-Maladie propose la mise en place d'un processus d'accompagnement au retour précoce des salariés atteints de cette pathologie. Ce processus appelé Cadre vert, permet à l'entreprise de participer au complet rétablissement du salarié en lui proposant une activité qui s'inscrit dans les exigences définies par l'INRS. Pour favoriser le maintien et le retour au travail, les tâches qui sont attribuées au salarié lombalgique doivent correspondre à ses capacités physiques et être modulées selon l'évolution de ses capacités. Plusieurs composantes sont alors à prendre en compte : le travail physique, les postures, les vibrations ainsi que les contraintes mentales et psychologiques. Le respect de ce Cadre vert constitue également les grandes lignes d'une prévention efficace des lombalgies.

Une aide à la guérison

Le cadre vert propose les limites des contraintes présentant des risques pour l'appareil locomoteur en général et pour le dos en particulier. Une situation dans le cadre vert respecte toutes ces limites et témoigne d'une certaine façon au salarié arrêté qu'il est attendu et que l'entreprise a besoin de lui. Parce que le travail est constructeur de confiance en soi et de reconnaissance, il constitue à ce titre une aide pour la guérison complète du lombalgique. Le cadre vert doit être appliqué durant les une à trois semaines qui suivent le retour du salarié lombalgique ou à partir de son épisode aigu si le salarié n'a pas été arrêté. Ses conditions peuvent ensuite être progressivement modifiées. Il constitue d'ailleurs un objectif

- Force initiale** : force qui démarre le mouvement (exprimée en décaneutons). **Force de maintien** : force nécessaire pour maintenir le mouvement (exprimée en décaneutons). **10 dN** : force nécessaire pour soulever une masse de 1 kg
- Geste technique** : action de travail manuel au sens de l'analyse "méthode" d'une tâche
- Coût cardiaque** : CC = FC travail – FC repos
- Penché visible** : corps penché devant-derrrière ou latéralement (angle > 15°)



Brochure INRS ED 6057

mais aussi un outil de repérage de situations déjà existantes ou facilement adaptables dans l'entreprise pour accueillir un lombalgique. Le cadre vert est un tout qu'il faut essayer de respecter mais qui ne fournit pas de méthode. Il appartient à l'entreprise de construire la méthode qui lui convient en fonction de ses moyens et de son environnement économique, géographique... Elle doit, si nécessaire, se faire aider. À ce titre, la CRAM peut apporter des informations, conseiller et aider à mettre en place ce cadre vert. Sous certaines conditions, une aide financière peut même être mise en place.

Jean-Michel Bachelot



LE CADRE VERT	
	OBJECTIFS
Manutention	
Charge	≤ 5 kg (femmes) ≤ 10 kg (hommes)
Tonnage	≤ 5 t/jour
Pousser-tirer	
Poids déplacé	≤ 100 kg sur 4 roues
Force appliquée ¹	force initiale ≤ 10dN force de maintien ≤ 7 dN
Travail répétitif	≤ 40 gestes techniques ² /minute
Travail lourd	
Coût cardiaque ³ (CC)	CC ≤ 30 bpm/h
Fréquence cardiaque (FC)	FC max ≤ 0,85 x (220-âge)
Posture	zéro penché visible ⁴ 10 minutes de pause toutes les heures en cas de posture prolongée
Vibrations du corps entier	
Accélération équivalente	≤ 0,5 m/s
Durée	< 1 h/jour
Chutes	zéro obstacle ; zéro dénivelé ; zéro cours informations sur les déplacements
Psychosocial	accompagnement, écoute, cadence progressive, vitesse de travail limitée, choix des pauses, organisation du travail, entraide, adaptabilité des tâches
Accueil	